



A. S. E. A. 43

**Pôle handicap adultes**

E.S.A.T. Meymac  
FOYER de Meymac  
S.A.M.  
S.A.V.S.  
F.A.M. A.P.R.E.S  
S.A.M.S.A.H.A.P.R.E.S  
OPS Cap emploi

**Pôle protection de l'enfance**

Mecs Gouspins / Rothenégly  
Service d'Accueil Externalisé  
Service d'Activité de Jour  
D.A.M.I.E.  
M.J.I.E.  
A.E.M.O.

**Pôle handicap enfants**

I.M.E. Les Cévennes  
Les Apparts d'Espaly  
S.E.S.S.A.D.

**Pôle précarité insertion**

Tremplin  
Secteur SIAO/115  
Secteur Collectif Jean Solvain  
Secteur Insertion  
Maison Relais

**Etapes de la procédure du Plan de développement des compétences 2020**

ETAPES DE LA PROCEDURE		
1	Réunion du <b>Conseil de Direction</b> : les orientations de chaque Directeur et voir les mutualisations possibles + rappel des différentes étapes + les modalités communes.	<b>Conseil de Direction du 1<sup>er</sup> octobre 2019</b>
3	Finaliser le document de demande de formation en reprenant les orientations associatives + les orientations du Directeur pour chaque Établissement ou Service.	<b>11 octobre 2019</b>
4	Information du Comité Social et Economique des différentes étapes du Plan Prévisionnel de Formation 2019 (PPF) et des orientations associatives	<b>Comité Social et Economique du 15 octobre</b>
	Remise des deux documents aux salariés	<b>16 octobre 2019</b>
5	Dernier délai pour que les salariés remettent leurs demandes	<b>15 novembre 2019</b>
6	Bilan du Plan de formation 2019 (les Directeurs doivent le remettre au DG avant 30 novembre, dernier délai pour transmission au CSE)	<b>Comité Social et Economique du 10 décembre 2019</b>
7	Commission formation du CSE	<b>Entre le 30 novembre et 10 décembre 2019</b>
8	Choix final du Directeur	<b>16 décembre 2019</b>
9	Tous les plans à la DG pour envoi au Comité Social et Economique	<b>Avant le 20 décembre 2019</b>
10	Réunion du CSE = délibération + avis sur les Plans 2020	<b>CSE 14 janvier 2020</b>

**LES MODALITES COMMUNES ET PRATIQUES DES FORMATIONS**

OBJET	UNIFAF	POSITION COMMUNE
Remboursement repas + Hôtel Sur la base de 2019 dans l'immédiat	Attention : il n'y a plus de mutualisation des sommes Pour les repas : 20 € Nuit départ 75, 92, 93, 94 : 140 €, petit déjeuner inclus Nuit hôtel pour les autres départements : 120 €, petit déjeuner inclus	Remboursement sur justificatifs sur les bases d'UNIFAF  NE PAS OUBLIER DE CONSERVER LES JUSTIFICATIFS PENDANT 6 ANS (10 ANS POUR DES FORMATIONS CO-FINANCÉES PAR L'EUROPE)
Remboursement voyage	Tarif SNCF 2 <sup>nd</sup> e classe ou autobus	idem UNIFAF sur la base SNCF 2 <sup>nd</sup> e classe avec justificatif
Départ l'avant-veille ou		Aucune incidence au niveau des